

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 104, rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAU: Roubaix 351-17
43, rue de la Gare, 45
TOURCOING 19-85
3, rue Fidèle Laboulaye

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

Le Gouvernement est renversé par 264 voix contre 262

M. PIERRE LAVAL SERAIT APPELÉ CE MATIN A FORMER LE FUTUR CABINET

M. RENÉ RENOULT sera jugé aujourd'hui par les jurés de la Seine

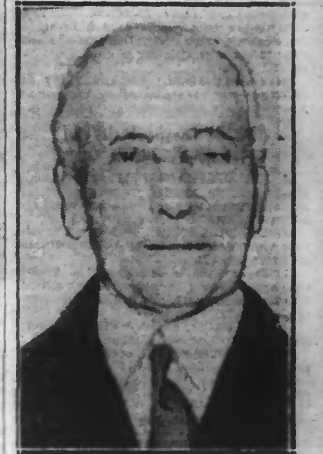
Ceux-ci auront à décider si l'ancien Garde des Sceaux a trafiqué de son influence au bénéfice de Stavisky

M. René Renault comparait aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. Peyre, pour « trafic d'influence ». Ce « crime » entraîne la peine de la dégradation civique et, en cas de circonstances atténuantes, la prison. Le procureur général M. Fernand Roux, lui-même, assisté de l'avocat général Cassagnau, occupera le siège du ministère public. M^{rs} Ernest Vallier, Maurice Ribet et André Berthon seront au banc de la défense.

Les faits sur lesquels repose l'accusation sont très simples.

L'acte d'accusation

En mars 1926, Stavisky était sous le coup de trois plaintes : l'une de M. Labbé, agent de change, lui reprochant de lui avoir escroqué, de complicité avec Zweifel et Smilovici, une somme de



M. René RENOULT

1.150.000 francs ; les deux autres visant les mêmes personnages et émanant de la Banque spéciale de crédit, qui avait subi un préjudice de deux millions et demi. Une information avait été confiée à M. Decante, juge d'instruction. Au cours d'un interrogatoire, Stavisky, présentant son arrestation, profita d'une absence momentanée du magistrat pour prendre la fuite. Un mandat d'arrêt fut alors décerné contre lui, le 3 avril 1926.

Stavisky avait eu, jusqu'alors, pour défenseurs M^{rs} Gauthier et M^{rs} Gendry. Il eut l'idée de s'en joindre un troisième, qui n'était autre que M^{rs} René Renault. Son famille, Hayotte, alla le trouver en son nom et lui remit 50.000 francs.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Les conseils ministériels d'hier matin

Réductions d'impôts, règlement par décrets des questions du blé, du lait et du vin ainsi que celles des billets de fonds et des spectacles

LES A. C. NE SERAIENT FRAPPÉS QUE LES DERNIERS

Le Conseil de Cabinet s'est réuni à 9 h. 30, à l'Élysée, sous la présidence de M. Fernand Bouisson, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, qui a donné communication à ses collègues de la déclaration ministérielle.

A l'issue du Conseil de Cabinet, les membres du gouvernement se sont réunis en Conseil des ministres. Ils ont approuvé à l'unanimité les termes de la déclaration. Le Conseil a également approuvé le texte du projet accordant au gouvernement une délégation de pouvoirs.

M. Pierre Laval a mis ensuite le Conseil au courant des négociations en cours.

Le Conseil a décidé que les membres du gouvernement, jusqu'à nouvel ordre, n'assisteront à aucune cérémonie ni à aucune manifestation.

On précisait, à l'issue du Conseil, que le projet de loi sur les pleins pouvoirs est surtout destiné, dans l'esprit du Président du Conseil, non pas à réduire strictement les dépenses, mais à réprimer les abus. Ce projet a pour but de réaliser l'assainissement financier, la reprise économique et la consolidation du crédit public.

Le Conseil a décidé que les membres du gouvernement, jusqu'à nouvel ordre, n'assisteront à aucune cérémonie ni à aucune manifestation.

LA DECLARATION MINISTERIELLE

Voici le texte de la déclaration ministérielle qui a été lue hier après-midi à 15 heures, à la Chambre par M. Fernand Bouisson, président du Conseil, et au Sénat par M. Fernot, garde des sceaux :

Messieurs,

Le gouvernement qui se présente devant vous constitue la formation d'union la plus large qu'on ait réalisée depuis la guerre. Des hommes qui s'affrontaient hier se sont groupés aujourd'hui en une solidarité étroite en vue d'un objet précis : Maintenir la monnaie nationale, restaurer les finances et l'économie du pays.

En face d'une situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles s'imposent. Pour être efficaces, elles doivent être immédiates. Il n'a fallu que peu de jours aux spéculateurs pour monter leur assaut, attaquer notre or, tenter vainement d'affaiblir nos éparpagnants, de démolir les travailleurs de ce pays. Notre régime de l'État, sera brutalement déstabilisé. Un pays sur lequel pesent d'obscures menaces n'est déjà plus un pays libre. Le vent de la panique est destructeur de l'esprit civique. Si nous vous demandons de nos pouvoirs provisoirement accordés, de vos pouvoirs législatifs d'assurer la sauvegarde de l'essentiel, c'est pour mieux servir, c'est pour préserver nos institutions démocratiques auxquelles vous savez bien que nous demeurons attachés.

Les pouvoirs élargis, mais limités et temporaires, que nous sollicitons de votre clairvoyance, nous permettront de briser tout de suite la spéculation et de mettre le franc à l'abri de toute atteinte. Ils nous permettront d'assurer, dans les conditions de la crise, la continuité de nos services. Nos finances, notre économie ébranlées, bouleversées par les effets d'une crise qui depuis plus de cinq ans, se prolonge, doivent être restaurées et assainies. C'est une œuvre positive que nous voulons réaliser suivant un plan d'ensemble.

Le rétablissement de nos finances entraînera un effort nouveau vers l'équilibre budgétaire. Il viendra compléter tous ceux que les Chambres, dans cette législature, ont eu le courage de poursuivre. Dans cet effort, qui sera méthodiquement conduit et toujours coordonné, rien ne sera négligé pour ranimer les diverses branches de l'activité économique et rétablir le courant des échanges à l'intérieur et avec l'étranger.

Mes places en ce premier rang une agriculture qui occupe la majeure partie de notre population et qui par la révérence de ses produits, voit s'épuiser ses dernières ressources. Nos industriels, nos commerçants, et durement atteints eux aussi, seront soutenus dans leur lutte contre la crise.

Nous emploierons tous les moyens pour réduire le chômage et son cortège de misères sociales et de souffrances familiales, pour donner du travail à une jeunesse qui ne voit plus devant elle qu'un horizon fermé, pour réveiller enfin dans ce pays, qui ne saurait douter de lui-même, l'esprit d'entreprise et de confiance dans l'avenir. Il faudrait, pour ce faire, pour que l'ingénierie que l'on essaye d'appliquer dans le monde entier, ne soit que l'apanouissement d'un défilé étroit et difficile.

En même temps que nous sauvegarderons la santé morale de la nation, avec le souci d'une prompte et ferme justice, et que nous défendrons l'État républicain, nous persévérerons à l'extérieur dans notre politique de paix.

Parce que la France est pauvre elle doit garder le souci constant de la défense nationale et de l'organisation collective de la sécurité. Fidèles à nos amitiés et à nos alliances, nous ferons appel à toutes les collaborations attachées à la Société des Nations. Notre présence à Genève sera active et vigilante.

Les hommes sur qui va peser la lourde responsabilité du gouvernement savent que l'œuvre à accomplir exigera tout leur courage et toute leur volonté. Ils n'auront qu'un but : agir, agir partout, agir vite. Les pouvoirs étendus que nous demandons à votre confiance ne seront jamais détournés de cette fin. Dès la rentrée, nous vous en rendrons compte. Vous jugerez nos actes et le Parlement souverain dira et nous avons été ses fidèles mandataires et les bons serviteurs du pays.

Le projet de loi sur les pleins pouvoirs

Il a pour objet de répondre à la volonté du Parlement d'assurer le statut de la monnaie, de lutter contre la crise et de briser la spéculation

LES DÉCRETS-LOIS PRENDRONT FIN LE 31 OCTOBRE

Voici le texte du projet de loi tendant à accorder au gouvernement une délégation de pouvoirs :

EXPOSE DES MOTIFS

Messieurs, le Parlement, interprète souverain de l'opinion publique, a manifesté sa volonté d'assurer le statut de la monnaie, de lutter contre la crise économique, de briser la spéculation. Le gouvernement vous demande la délégation de pouvoirs qui lui est nécessaire. Le texte qui vous est soumis reproduit les amendements déjà votés par la Chambre des députés. Il se borne à préciser et à définir l'objet des pouvoirs exceptionnels dont le principe a déjà recueilli l'adhésion de la grande majorité des deux assemblées.

En conséquence, le gouvernement soumet à votre délibération le projet de loi ci-annexé :

Projet de loi. — Le Président de la République française décrète : Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article unique. — En vue d'éviter la dévaluation de la monnaie, le gouvernement est autorisé par le Sénat et la Chambre des députés à prendre, jusqu'au 31 octobre 1935, toutes dispositions ayant force de loi, propres à réaliser l'assainissement des finances publiques, à provoquer le relèvement de l'activité économique, à prévenir et à réprimer les atteintes au crédit public. Ces décrets, pris en Conseil des ministres, seront soumis à la ratification des Chambres avant le 1^{er} janvier 1936.

Fait à Paris, le 4 juin 1935. — Signé : Albert LEBRUN, président de la République ; le président du Conseil ministre de l'Intérieur, signé : Fernand BOUISSON.



M. FERNOT Usant la déclaration ministérielle à la Tribune du Sénat.

l'attaque des spéculateurs, quand il affirme la sollicitude du gouvernement pour l'agriculture et qu'il faut avoir confiance dans l'avenir.

Les communistes faisant entendre des paroles ironiques, M. de Chamhard se fâche et les rappelle à l'ordre, tandis que M. Fernand Bouisson, se tournant vers les interrupteurs, leur dit : « Ne profitez pas que je sois descendu d'un étage. » (Rires).

Les péroraisons de la déclaration ministérielle que le Président du Conseil lit d'une voix de plus en plus décidée et mâle, fait grand effet. Elle est vivement applaudie au centre et sur divers bancs, à gauche et à droite.

LES DEMANDES D'INTERPELLATIONS

Le Président donne lecture des demandes d'interpellations de MM. RAMETTE, THOREZ, Gaston MARTIN, Léon BLUM et Vincent AURIOL, sur la politique générale du gouvernement.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)



M. BOUISSON Usant la déclaration ministérielle à la Tribune de la Chambre.

La séance au cours de laquelle M. Fernand BOUISSON a présenté son Gouvernement s'est terminée par un coup de théâtre. Le Cabinet a été en minorité par deux voix seulement. L'article unique du projet de pouvoirs étendus a été repoussé par 264 voix contre 262.

La lecture de la déclaration ministérielle n'a été lue qu'après de nombreuses protestations de la part des communistes, le centre avait applaudi ainsi qu'une partie de la droite et de la gauche. Quant au groupe radical-socialiste, il a observé toute la séance la plus grande réserve.

Le gouvernement a d'abord partagé son premier succès en posant la question de confiance pour le renvoi à la suite de diverses interpellations. « Le Pays, a dit M. Fernand Bouisson, attend des votes et non pas des discours ». Le renvoi à la suite fut prononcé par 350 voix contre 192.

Après une suspension de séance d'une heure, la Chambre aborda la discussion du projet accordant au gouvernement des pouvoirs étendus pour éviter la dévaluation du franc. Le débat présente le plus haut intérêt. Succédant à M. FERNOT, Joseph CAILLAUX et Fernand BOUISSON intervinrent pour préciser les intentions du gouvernement au sujet de la lutte contre la spéculation, de la défense de l'intégrité du franc et des pensions des anciens combattants.

M. Fernand BOUISSON, dont la Chambre des députés a si souvent applaudi les interventions brillantes, tant dans l'opposition, qu'au banc du Gouvernement et au fauteuil présidentiel, a fait, hier, ses débuts de Président du Conseil. Le député des Bouches-du-Rhône n'a pas cru devoir en rien changer sa manière de parler et d'agir, parce

qu'il avait assumé les fonctions de chef du Gouvernement. Son discours n'a pas été moins familier. Il a répété aux interrupteurs avec sa verve coutumière. Il a abordé de front les difficultés politiques que le groupe radical-socialiste avait soulevées et il a démenti les bruits de coalition avec la franchise à l'empereur-pape qui lui a valu de tout temps succès et sympathie.

A la fin de son discours, M. Fernand BOUISSON a adressé un appel particulier au groupe Radical-Socialiste afin que le contrat passé entre celui-ci et lui soit respecté. M. Fernand BOUISSON a déclaré nettement que si le groupe radical-socialiste ne s'était pas engagé à soutenir son Cabinet, il n'aurait pas abandonné la présidence de la Chambre.

La Chambre fut alors appelée à voter sur l'article unique du projet. L'opération de vote fut nécessaire parce que certains députés avaient « chargé ». Le dépouillement des bulletins fut long et laborieux. Finalement, la Chambre apprit, à 20 h. 15, que le Cabinet était battu. Une nouvelle crise ministérielle était ouverte.

À 2 heures du matin, on annonça que M. LEBRUN chargerait, ce matin, M. Pierre LAVAL de former le Cabinet.

Ce qui se portera sur les Plages



Voici le nouveau chapeau de plage qui mesure quatre mètres de circonférence, qui peut se plier facilement et qui se portera cet été à la mer.

En septième page : « NOTRE PAGE FÉMININE »

LA SÉANCE

L'affluence, pour être grande, n'est cependant pas celle des grands jours. Il est vrai que toute la presse a annoncé que la séance serait très courte, sans débat. Par contre, les députés s'empressent de gagner leur place, dès que M. de Chamhard, premier vice-président,

Témoignage de sympathie à M. Bouisson

La séance est ouverte à 15 h. 10. M. DE CHAMMARD donne lecture de la lettre de démission du Président de la Chambre. M. Fernand Bouisson, dans laquelle celui-ci exprime sa profonde et sincère gratitude à la Chambre.

M. DE CHAMMARD. — Je crois répondre à mon tour pour exprimer le sentiment de la Chambre en disant nos



UNE VUE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE PENDANT LA SÉANCE D'HIER.

LE SÉJOUR A NEW-YORK DU PAQUEBOT « NORMANDIE »

M^{me} LEBRUN, MARRAINE DU GÉANT DES MERS, A ÉTÉ REÇUE PAR LE MAIRE DE NEW-YORK & PAR LE PRÉSIDENT ROOSEVELT



On sait que « NORMANDIE » a gagné le « RUBAN BLEU » en battant tous les records. Le volat flottant au-dessus du pavillon de la Compagnie Générale Transatlantique, rue Auber à Paris, s'unissent aux drapeaux français et américains.

LIRE L'INFORMATION EN DEUXIÈME PAGE AINSI QUE L'HISTOIRE DE L'ARMENTISROIS QUI GAGNA LE « RUBAN BLEU »